



**Le Maire Maurice MOLLARD  
et le conseil municipal vous  
présentent leurs meilleurs voeux  
et vous souhaitent une bonne  
et heureuse année  
2024**



## Bulletin Municipal SOLAURE EN DIOIS

ANNEE 2023



**Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie:**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Vendredi: 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h15

**Téléphone:** 04 75 21 81 03

**Mail:** mairiesolaure@gmail.com

**Site internet:** mairiesolaureendiois.fr



# Etat civil

## CARNET ROSE et BLEU

- ◇ Gabin HUET, né le 1er janvier 2023 à Valence
- ◇ Iris POSOCCO, née le 29 mai 2023 à Piégros-La Clastre
- ◇ Elio DE GIORGIO, né le 18 juin 2023 à Valence
- ◇ Tylio BONNARD , né le 1er septembre 2023 à Valence



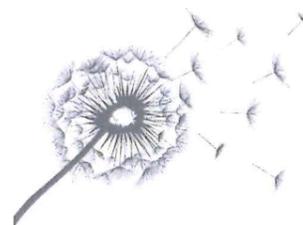
## CARNET BLANC

- ◇ Tybo CHASTEL et Elsa FRAUD mariés le 5 août 2023 à la mairie de SOLAURE EN DIOIS



## ILS NOUS ONT QUITTE CETTE ANNEE

- ◇ Jeannine DUROYON (épouse TRAUTMANN), décédée à Solaure En Diois, le 25 janvier 2023
- ◇ Albert SERRATRICE, décédé à Crest, le 8 février 2023
- ◇ Simon REY, décédé à Die, le 19 août 2023



# Sommaire

⇒	<b>Mairie de SOLAURE EN DIOIS</b>	<b>p. 1</b>
⇒	<b>L'équipe municipale</b>	<b>p. 2</b>
⇒	<b>Tarifs communaux</b>	<b>p. 3</b>
⇒	<b>La vie municipale</b>	<b>p. 4</b>
⇒	<b>La vie du village</b>	<b>p. 6</b>
⇒	<b>Conseils municipaux</b>	<b>p. 9</b>
⇒	<b>Infos cartes d'identité-Passeports</b>	<b>p. 14</b>
⇒	<b>Quelles autorisations, pour quels travaux?</b>	<b>p. 15</b>
⇒	<b>Nouvelles de l'école</b>	<b>p. 17</b>
⇒	<b>Projets 2024</b>	<b>p. 18</b>
⇒	<b>Vie associative</b>	<b>p. 19</b>
⇒	<b>AICA Solaure Glandasse</b>	<b>p. 20</b>
⇒	<b>L'oiseau bleu du Glandasse</b>	<b>p. 21</b>
⇒	<b>Solaure en Fête</b>	<b>p. 22</b>
⇒	<b>Artisans, commerçants, professions libérales</b>	<b>p. 23</b>
⇒	<b>Les nouveautés au cœur de la commune</b>	<b>p. 25</b>
⇒	<b>Nos agriculteurs</b>	<b>p. 27</b>
⇒	<b>Infos pratiques</b>	<b>p. 28</b>
⇒	<b>Le débroussaillage obligatoire</b>	<b>p. 31</b>
⇒	<b>Recensement 2024</b>	<b>p. 32</b>
⇒	<b>Etat civil</b>	<b>p. 33</b>



*Le Maire et le conseil municipal*

*vous présentent tous leurs vœux de santé et de bonheur  
pour la nouvelle année et vous donnent rendez-vous pour  
les vœux du Maire à la salle polyvalente  
le vendredi 12 janvier 2024 à 18h*



## Recensement 2024



**Elsa FRAUD, agent recenseur sur la commune de SOLAURE EN DIOIS**

**Recensement de la population 2024**

**C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !**  
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

**C'est encore plus simple sur Internet !**  
Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier 2024.

**C'est sûr !**  
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.  
Pour en savoir plus : [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

Le recensement de la population est gratuit !

Cette année la commune de SOLAURE EN DIOIS réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants ont l'obligation de se faire recenser à partir du 18 janvier 2024.

### Comment ça se passe?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

### Pourquoi êtes-vous recensés?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et des logements.

# Le débroussaillage obligatoire

## RAPPEL POUR LA SECURITE :

### **Débroussailliez votre terrain dès maintenant pour éviter des feux durant l'été**

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour débroussailler autour de votre habitation, et ainsi réduire les risques de propagation de feux estivaux. Les végétaux, qui ont perdu leurs feuilles, sont plus faciles à tailler ; et les coupes effectuées ne perturbent pas les cycles de reproduction de la faune et de la flore, qui ont lieu au printemps.

Le Gouvernement a lancé le 15 novembre 2023 une campagne d'information interministérielle pour rappeler les obligations légales de débroussaillage et l'intérêt d'agir dès l'automne pour réduire les risques d'incendies estivaux.

Débroussailler consiste à réduire sur un terrain la masse des matières végétales de toute nature (herbes, branchages, feuilles...). Il s'agit de créer des discontinuités entre :

la végétation haute (arbustes et arbres) et la végétation basse (herbes, plantes...) ;  
les végétaux d'une même taille ;  
les végétaux et les bâtiments.

Ces discontinuités permettent de diminuer le risque d'incendie, et en cas de feu de freiner la propagation de celui-ci et baisser son intensité. Plus un arbre sera éloigné d'une habitation ou d'un autre arbre, plus le feu aura des difficultés à se propager ; et de manière générale, moins il y a de matière combustible présente, moins le feu sera puissant.

Dans certains territoires particulièrement exposés aux risques de feux de forêts, le débroussaillage est obligatoire sous peine de se voir infliger une sanction administrative voire pénale. Même si votre terrain n'est pas soumis à l'obligation légale de débroussaillage, ce dernier est tout de même recommandé si votre habitation est proche d'une zone boisée. Le débroussaillage permet notamment d'assurer la protection de votre maison. En cas d'incendie, vous pouvez ainsi y rester confiné le temps nécessaire sans vous mettre en danger en prenant votre voiture par exemple.

### **Comment bien débroussailler votre terrain ?**

Pour accomplir correctement le débroussaillage de votre terrain, vous devez notamment :

supprimer les arbustes situés sous les arbres ;  
couper les branches ou les arbres en contact avec votre maison ;  
réduire la masse de végétaux présents au sol ;  
tailler vos haies ;

élaguer les branches basses des arbres ;

ne pas conserver les déchets verts issus du débroussaillage.

Le débroussaillage doit être réalisé chaque année. Il est conseillé d'effectuer les actions de coupes d'arbres et d'arbustes pendant l'hiver ; les opérations sur la végétation basse peuvent, pour leur part, être effectuées jusqu'à la fin du printemps. Vous pouvez aussi faire appel à un professionnel, qui possède les connaissances et les outils nécessaires.



**IMPORTANT: Il est aussi rappelé à chaque riverain des voies communales que pour des questions de sécurité et de circulation il est tenu d'élaguer les branches de ses arbres à l'aplomb des voies communales.**

**Article R. 116-2 5° du Code de la voirie routière.**



MAIRIE DE SOLAURE EN DIOIS

# Le Mot du Maire

Pour terminer cette année 2023, je souhaite que nous regardions l'avenir avec optimisme, sans forcément être déconnecté de la réalité

La réalité est là malgré tout, un contexte international tendu, les répercussions économiques tant redoutées ont vues le jour, notamment en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat. L'inflation touche tous les secteurs : coûts de l'énergie, de l'essence, des denrées alimentaires, des matériaux de construction, etc.

Pour nos petites collectivités, les factures d'énergie (gaz et électricité) augmentent, il convient dès lors de redoubler de vigilance. Notre priorité est l'attention apportée à la consommation énergétique.

Plus que jamais, j'en appelle à la responsabilité de chacun. Comme dans vos domiciles, nos bâtiments publics doivent être utilisés en adoptant une attitude responsable. Que ce soit dans le cadre associatif ou administratif, ils doivent faire l'objet d'une utilisation économe de l'éclairage et du chauffage.

Des mesures ont été prises en installant des programmateurs pour le chauffage de l'école et les bureaux de la mairie, l'extinction la nuit des éclairages publics, de nouveaux tarifs pour la salle des fêtes, en dissociant la grande salle et le bar et limiter ainsi la superficie chauffée en fonction du nombre de personnes

Nous avons décidé de maintenir les illuminations pour les fêtes de fin d'année, qui doivent aussi rester un moment festif et chaleureux.

Par ailleurs, nous devons continuer à entretenir le patrimoine et investir.

Plusieurs investissements sont en phase opérationnelles et ont obtenu des co financements, des diverses collectivités que sont l'Etat, la Région et le Département, à savoir :

La construction de la nouvelle école

La réfection du pont de Craonne

La réfection d'une partie du mur de la route de Peyrols

Cette année a vu des changements dans l'organisation du secrétariat de mairie avec le départ en retraite de Corine et l'arrivée de Marie avec des horaires d'ouverture élargis.

Ce début d'année 2024 débutera par le recensement de la population. C'est une démarche citoyenne et obligatoire qui est réalisée une fois tous les cinq ans.

Je tiens à remercier toute l'équipe municipale, à savoir les employés mais aussi les adjoints et les conseillers qui m'entourent avec responsabilité, engagement et efficacité et sans qui le bon fonctionnement de la commune ne serait pas possible.

Je vous donne rendez-vous le vendredi 12 Janvier 2024 à 18h00 pour renouer avec la traditionnelle cérémonie de vœux et nous retrouver ensuite pour un moment convivial

Je veux toutefois terminer par une note d'optimisme, en vous souhaitant de très belles fêtes et tout le meilleur pour cette nouvelle année à toutes et tous.

# Mairie de SOLAURE EN DIOIS

## Le personnel communal:

### Employés communaux :

### Les services techniques :

⇒ CHANAS Claudine

⇒ REBOULET Jean

### A l'école, à la cantine scolaire et à la garderie:

⇒ CHARLES NOLIBOS Véronique

⇒ TIMEZAK Aurélie

### Au secrétariat de mairie :

⇒ GARCIA Marie

⇒ MARCEL Virginie

# Aide Numérique à Solaure-en-Diois

Service public gratuit

**Le 1<sup>er</sup> vendredi du mois**

Pont-de-Quart, salle des associations

**Accompagnement individuel**

avec ou sans rendez-vous

**de 9h à 12h30 les vendredis :**

**1<sup>er</sup> Septembre, 6 Octobre, 1<sup>er</sup> Décembre 2023**

**2 Février, 1<sup>er</sup> Mars, 5 Avril, 3 Mai,**

**7 juin, 5 juillet 2024**



Venez apprendre à utiliser vos appareils numériques (ordinateurs, téléphones, tablettes) à utiliser Internet, à gérer vos comptes en ligne ; demandez conseil pour vous équiper, etc.



## **Ateliers collectifs**

**Sur demande d'au moins 3 personnes.** Exemples de thèmes : se prémunir des arnaques, les outils numériques pour la santé (Ameli, Doctolib, MonEspaceSanté), pour les voyages, pour le quotidien, Informatique pour grand(e)s débutant(e)s, etc ou toute autre proposition des personnes intéressées.

## **Renseignements & Inscriptions**

**Emmanuel MOURIER 07 84 95 39 26 - emmanuel.mourier@paysdiois.fr**



# Vous avez besoin d'aide pour utiliser les outils numériques ?

Smartphone, tablette, ordinateur, Internet, emails, SMS, photos...



Contactez votre **Conseiller Numérique** pour participer à un atelier ou venir à une permanence à proximité de chez VOUS

Emmanuel Mourier  
**07 84 95 39 26**  
emmanuel.mourier@paysdiois.fr

Un service **gratuit** pour être plus **autonome** avec le **numérique**



## L'équipe municipale

**Maire:** MOLLARD Maurice, retraité.

**Première Adjointe:** ALLEMAND Marie-France, retraitée.

**Deuxième Adjoint:** BONNET Yves, retraité.

**Troisième Adjoint:** ROUX Jean-Michel, retraité.

**Quatrième Adjoint:** BONNARD Alain, retraité, agriculteur.

### Conseillers:

⇒ CARRER Jacqueline, retraitée.

⇒ CHANAS David, fonctionnaire territorial.

⇒ DELORT Sandy, chargée de relation entreprise à la Mission Locale.

⇒ DESTRAIT Florence, esthéticienne.

⇒ FRAUD Jean-Pierre, agriculteur.

⇒ GROSIDIER Maryse, collaboratrice d'assurance.

⇒ LAGIER Jean-Claude, agriculteur.

⇒ LIOTARD Régis, agriculteur.

⇒ MONNOT Marie-Christine, retraitée.

⇒ REY Olivier, agriculteur.

### COMMISSIONS

- **Agriculture-environnement :** A. BONNARD-JM. ROUX
- **Education et vie scolaire :** MF. ALLEMAND, Y. BONNET
- **Finances :** MF. ALLEMAND, Y. BONNET, M. MOLLARD, M. GROSIDIER
- **Urbanisme et patrimoine :** JM. ROUX, M. MOLLARD, A. BONNARD, O. REY, R. LIOTARD, S. DELORT, D. CHANAS
- **Voirie, assainissement, eau :** JM. ROUX, A. BONNARD, JP. FRAUD, R. LIOTARD
- **Communications :** M. MOLLARD, JM. ROUX, MF. ALLEMAND
- **Affaires sociales, vie associative :** M.F ALLEMAND, S. DELORT, F. DESTRAIT
- **SDTV (Syndicat Départemental de la Télévision de la Drôme) :** F. DESTRAIT
- **SDED (Service Public Des Energies dans la Drôme) :** JM. ROUX, D. CHANAS
- **Sécurité :** Y. BONNET, JM. ROUX
- **Appel d'offre :** JM. ROUX, M. MOLLARD, A. BONNARD, D. CHANAS, J.P FRAUD
- **Parc du Vercors :** A. BONNARD, MF ALLEMAND, JM. ROUX
- **Déchets :** M. MOLLARD
- **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :** JM. ROUX
- **ADN (Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique) :** JM. ROUX

# Tarifs communaux

## LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ( délibération du 27 septembre 2022):

Renseignements, visites et disponibilités en Mairie.

### Week-end

- ⇒ Habitants de SOLAURE EN DIOIS : 165€ (seulement le bar 80 €)
- ⇒ Habitants Extérieurs: 308€ (seulement le bar 150 €)

### Locations semaine

- ⇒ Demi-journée (habitants) : 50€ (seulement le bar 25€)
- ⇒ Demi-journée (extérieurs) : 55€ (seulement le bar 30€)
- ⇒ Journée (habitants) : 88€ (seulement le bar 45€)
- ⇒ Journée (extérieurs) : 94€ (seulement le bar 50€)
- ⇒ Soirée (habitants) : 88€ (seulement le bar 45€)
- ⇒ Soirée (extérieurs) : 110€ (seulement le bar 55€)
- ⇒ Journée + soirée (habitants) : 138€ (seulement le bar 70€)
- ⇒ Journée + soirée (extérieurs) : 165€ (seulement le bar 80€)

### Cautions

- ⇒ Dégradations : 400€
- ⇒ Ménage non fait : 80€
- ⇒ Clé de l'entrée : 110€

## CIMETIERE

Renseignements, et démarches en Mairie

- ⇒ Concession trentenaire : 170€
- ⇒ Concession cinquantenaire : 300€
- ⇒ Case columbarium trentenaire : 300€

# Infos pratiques

## ⇒ [Contrat eau et assainissement](#)

Nous invitons les nouveaux habitants à se faire connaître dès leur arrivée sur la commune afin de récupérer un contrat d'abonnement au réseau d'eau, à l'assainissement et pour éventuellement se faire inscrire sur la liste électorale.

Le relevé des compteurs d'eau a lieu chaque année fin août, début septembre. Afin de faciliter le travail de l'agent, nous vous prions de penser à dégager l'accès à vos compteurs.

Propriétaires, locataires, si vous déménagez, veuillez passer au secrétariat de la mairie avant votre départ pour nous donner le relevé de votre compteur et prendre note de vos nouvelles coordonnées, cela évitera des erreurs de facturation et d'adressage des factures.

## ⇒ [Inscription sur les listes électorales](#)

Depuis le 01/01/2019, les électeurs peuvent demander leur inscription tout au long de l'année, soit au secrétariat de mairie, soit par internet (sur mon.service-public.fr). Ces informations viendront alimenter le Répertoire Electoral Unique.

## ⇒ [Journée défense et citoyenne](#)

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie de son lieu de domicile pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement. Cette attestation peut-être demandée lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat, permis de conduire...)

Le jeune recensé reçoit une convocation écrite lui indiquant la date de sa JDC entre la date de son recensement et celle de son 18ème anniversaire.

Le jeune recensé est inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Il pourra voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).

## ⇒ [PACS](#)

A la mairie de résidence des 2 partenaires.

Lorsque l'ensemble des pièces sera réuni, il conviendra de déposer au secrétariat de mairie; après les vérifications d'usage les 2 partenaires devront se présenter ensemble à la mairie, sur rendez-vous, pour l'enregistrement de la déclaration du PACS.

## ⇒ [Démarches en ligne](#)

Pour toute démarche et/ou renseignement, vous pouvez consulter le site: service-public.fr.

Le secrétariat de la mairie reste bien sûr à votre écoute et à votre disposition, par téléphone ou par e-mail, ou pendant ses heures d'ouverture.

## ⇒ [Information sur la qualité de l'eau](#)

Liens pour la consultation des résultats d'analyses d'eau:

<https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/afficherPage.do?methode=menu&usd=AEP&idRegion=84>

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable>

## Nos agriculteurs



**EARL de Satayas (BONNARD Mathieu)**, polyculture, élevage de poules pondeuses

**CATIER Denis, Sylvie et Sophie**, élevage de brebis

**FRAUD Jean-Pierre et CHASTEL Tybo**, Gaec de la Trapanelle, viticulteur, nuciculteur, vente directe: pomme de terre, oignon, courgette.

**GARY Clément**, viticulteur, nuciculteur

**HUET Pascal**, élevage de chèvres et vente de fromages

**LAGIER Jean-Claude**, viticulteur, nuciculteur

**LIOTARD Aime**, élevage de brebis

**LIOTARD Régis, Aurélie**, élevage de poules pondeuses et viticulteur

**REY Olivier et REY Gautier**, viticulteur, culture aux, polyculture

**REY Julien et Caroline**, viticulteurs

**VINCENT Bruno**, viticulteur

## La vie municipale

### Changement au secrétariat de Mairie:



Nous souhaitons une très belle retraite à Corine WERDER, ayant fait valoir ses droits à la retraite le 1er août, après 35 ans de bons et loyaux services rendus.

Nous la remercions pour son professionnalisme, sa disponibilité et sa bonne humeur pendant toutes ces années.

Avec le départ à la retraite de Corine WERDER, nous avons recruté une nouvelle secrétaire de Mairie: Marie GARCIA.

Marie a pris ses fonctions le 5 septembre. Auparavant, elle occupait le poste de Secrétaire Générale à la mairie de Luc-en-Diois.

Marie gère les ressources humaines, les finances et les Conseils municipaux.



# La vie municipale

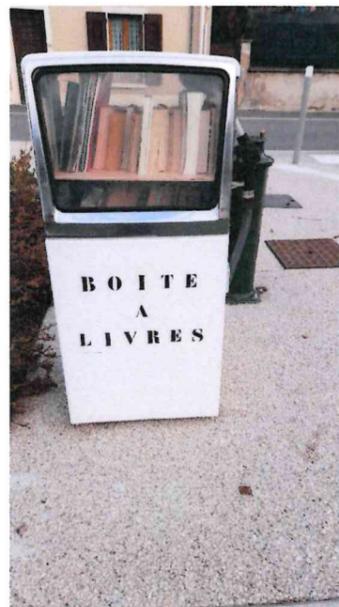
## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



## Les boîtes à livres

Les boîtes à livres sont des micro-bibliothèques ouvertes 7 jours sur 7 pour les passants. Le principe est simple, il est basé sur l'échange et la gratuité.

Un grand merci à M. ORAND Marc pour la restauration de la pompe à essence et à M. KAH Pierre pour l'aménagement de l'abri bus.



**LOÏC MARCON**  
ÉLECTRICIEN

- Photovoltaïque ● Neuf ● Rénovation
- Dépannage ● Domotique

marcon.electricite@gmail.com  
06.02.46.99.34



**Pizza fermière au feu de bois**  
À emporter tous les vendredis soir  
à la ferme de Craponne  
Chemin de Craponne - 26150 Solaure-en-Diois  
Fromage 100% issu de la ferme  
**Commande au 07 48 13 32 56**  
- Sms conseillé avant 19h -



## Tous ensemble pour un salon des créateurs de Solaure

Nous sommes nombreux à créer chez nous, dans nos ateliers, dans nos bureaux à Solaure-en-Diois. Fabricant de biscuit, de bougie, auteurs, graphistes, ébénistes, tricoteuse, apiculteur...

D'une part, nous ne nous connaissons pas entre nous, d'autre part, les villageois ne nous connaissent pas, sans parler des habitants de Die.

J'imagine un « salon » des créateurs et des artisans de Solaure pour allier les deux, se faire connaître et redonner vie à ce village où les gens ne font que passer.

**La date prévue : DIMANCHE 24 AVRIL 2024**

La mairie soutient ce projet en prêtant une salle de réunion.

Déjà quelques créateurs rencontrés approuvent ce projet. Si vous voulez nous rejoindre en toute simplicité, sans envisager de nombreuses réunions, contactez :

Muguette Berment

Journaliste – auteur

muguetteberment@orange.fr

# Les nouveautés au cœur de la commune

## Café de la mairie



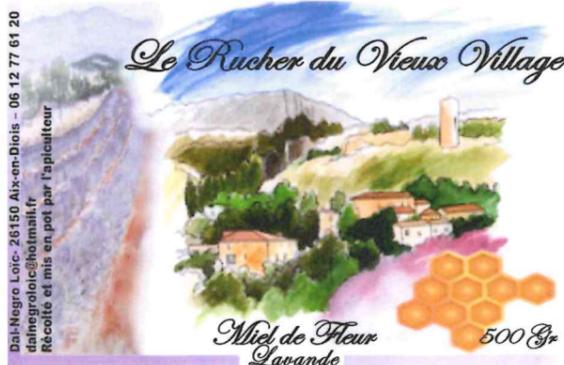
LA SCUDERIA

Ophélie accueille les clients du jeudi au lundi de 7h à 22h

Au mois de janvier sera proposé en restauration un plat du jour ainsi qu'un dépôt de pain.

Contact: 07 66 69 04 48

<https://www.facebook.com/scuderia.chezsator/>



Passionné par la nature et l'apiculture depuis mon plus jeune âge, j'ai pu concrétiser mon rêve et m'occuper de mes premières ruches il y a maintenant 5 ans.

Après une formation au CFPPA de DIE et un gros travail d'apprentissage, Le Rucher du vieux village a vu le jour en 2023.

Je suis maintenant heureux de vous proposer notre miel du Diois et de partager avec vous ma passion pour les abeilles.

Vente d'essaims au printemps sur réservation.

Contact: [dalnegroloic@hotmail.fr](mailto:dalnegroloic@hotmail.fr)

Tel: 06 12 77 61 20

Vente à l'exploitation à partir de 3 kg

# La vie du village

## 100 ans de M. Robert ORAND et Mme Cécile SERRATRICE



Samedi 1er avril 2023, le conseil municipal a organisé une cérémonie pour fêter les 100 ans de Robert.

Robert est né le 29 mars 1923 à Pont-de-Quart, fils unique. Il quitte l'école à 14 ans pour aider ses parents à la ferme.

En 1945, juste après la guerre, Robert est parti 18 mois faire son service militaire dont 3 mois dans le maquis du Vercors.

C'est en 1949 qu'il rencontre Aimée..., de cette union naîtront Liliane en 1950, puis viendront en 1951 : Andrée et Marc puis ses petits enfants Caroline, Laeticia, Sophie, Lucile et Alexis et 6 arrières petits enfants : Anthone et Junon, Albanne et Emilie, Lola et Loïs.

Robert a travaillé dans le commerce créé par son père, fabrication, vente et livraison de farine, achat et vente de foin.

## 100 ans de Mme SERRATRICE



Mme Cécile SERRATRICE a fêté ses 100 ans ce 12 novembre 2023. Elle est née au Prieuré à AIX-EN-DIOIS à la ferme de ses parents. Elle s'est mariée à AIX-EN-DIOIS avec Léon Serratrice le 13 novembre 1943 et a repris l'exploitation familiale.

Trois enfants sont venus égayer le foyer: Albert, Chantal et Danièle. Cécile a 9 petits enfants, 17 arrières petits enfants et 1 arrière arrière petit fils.

Cécile est à l'ehpad de DIE depuis plusieurs mois mais regrette de ne pas pouvoir rester dans sa maison.

# La vie du village

## Marché de Noël 2023



Ce marché organisé par une habitante de la commune et 19 artisans diois ont répondu présents.

Un stand d'étudiants du collège de DIE présents afin de financer une journée paralympique à l'occasion des JO de PARIS.

Tambola: 20 lots = 20 gagnants et sans oublier la buvette avec vin chaud / thé/ café / gâteaux.



Pose des guirlandes de Noël



Samedi 9 septembre 2023 l'équipe de Roc' n Rose, « les trekkeuses du Diois » mobilisées contre le cancer du sein, a organisé un concours de pétanque afin de soutenir leur action. Les profits ont été reversés dans le cadre de octobre rose.

**AMC MOTO (VIEUX Cédric) :** Garage moto et motoculture  
**LEBLANC Ludovic :** Garage du Glandasse



**BAOBAB (CENDRIER) :** Paysagiste  
**MARCEL Nicolas :** Paysagiste  
**REY Julien:** Paysagiste



**Atelier d'Auxa, Danielle CHAZALET:** Création et production d'articles utiles et pratiques (sacs...)  
**BB Caloune, Pascale SCIFO:** Couture pour bébés et enfants (peluche, couverture, sac à dos....)

**DISTILLATION :** Distillerie de lavande

**GARY Anaïs :** Artisan Floral

**GOURDON Maryline :** Calandre graphiste

**GUILLAUME Brigitte :** Agence immobilière

**HUGAND Stéphane :** Service+ comptabilité

**Les Ateliers de Didier– bougies de la Drôme:** Fabrication artisanale de bougies

**MENONI Marie:** Créatrice d'accessoires et réparatrice d'assises

**RICHARD Cécile:** Formation sécurité



**L'ABC, Anthony BONNARD:** Restaurant

**BONNARD Thomas :** D J Night Fever Animation

**CAFE DE LA MAIRIE :** Bar et restauration

**CHEVALIER Marie– Madeleine:** Conserve, pesto...

**HUET Adrien:** Vente de pizzas à la ferle de Craponne

**LE LABO :** Ecole de cirque

**LES P'TIS BRAS :** Compagnie de cirque



ARTISANS, COMMERCANTS,  
PROFESSIONS LIBERALES

ASCENCIO Soraya: Réflexologie plantaire

Cathy COIFFURE : Coiffure à domicile

DELAPORTE Amélie: Sage femme à domicile

DESROCHES Marie : Cours de PILATES et métho-  
GYROKINESIS

DESTRAIT Florence : Esthéticienne, massage

DUQUESNE Sandrine : Intégration structurelle

GUERY Olivier : Kinésithérapeute

HEYRAUD Kouka, Pierre TRIHAN : Cabinet infirmier du Glandasse

LEPRETRE Harmonie: Thérapeute, art-thérapeute, psycho-praticienne et masseuse

MONIER Jocelyne: Réflexologue

NIVOU Delphine: Psychologue



d e s



AGUERA Alain : Electricité

BUTUCEA Gheorghe : Maçonnerie

CAUDAL François : Ferronnerie, serrurerie

C2P CONCEPT : Travaux et maçonnerie

DIOIS GRAVIER : Fournitures graviers et sable

ESTELLE ET FILS : Plombier et chauffagiste

FIALLON Jean Marc : Plâtrier, peintre

LEDOUX Grégory : Peinture

MARCON Loïc: Electricien

PINCHE Frédéric : Plomberie, chauffage

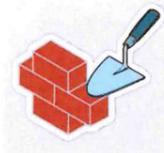
PLANISTONE : Cuisines et plan de travail

RIOSSET Julien: Maçonnerie

ROUX Christian : Vente, pose de revêtements de sols et de murs

SCI Atelier DUPONT: Atelier bois partagé

WAGNER Arnaud: Travaux de charpente et maçonnerie



La vie du village

24 Septembre 2023: Repas partagé



Date à retenir du prochain repas partagé: Dimanche 16 juin 2024

# Conseils municipaux

Nous vous rappelons que tous les comptes rendus de Conseils Municipaux sont consultables dans leur intégralité à l'accueil de la mairie, ainsi que sur le site de la commune.

## SEANCE DU 30 JANVIER 2023

### **01- Adhésion à la charte et au service commun « pour un service public de l' eau dans le Diois »**

Depuis 2016, les communes et la communauté des communes du Diois (CCD) ont mutualisé un service pour travailler à l'amélioration des services d'eau du territoire. Elles ont aussi créé une commission intercommunale qui réunit régulièrement les 2/3 des services d'eau potable du Diois.

Aujourd'hui, l'obligation du transfert de compétences eau et assainissement à la communauté des communes se précise puisque l'échéance de 2026 approche.

### **02 – Absence de budget voté. Engagement des dépenses d'investissement**

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

### **03 – Site classé cirque d'Archiane vallon de Combeau**

### **04 – Subvention collège et Lycée du Diois**

### **05 – Subvention RPI CHATILLON**

### **06 – Redevance occupation domaine**

### **07 – Tarif assainissement 2023 :**

M. le Maire propose le relèvement du tarif du m<sup>3</sup> assainissement de 0.30€ pour arriver à un prix de 1.00€ le m<sup>3</sup>, afin de correspondre au tarif minimum ouvrant droit aux subventions.

Ce tarif s'appliquera à compter de la prochaine relève 2023.

### **08 – Travaux de réfection du Pont de Craponne**

### **09 – Maîtrise d'œuvre Départementale 2023**

# Solaure en Fête

## VOGUE DE SOLAURE EN DIOIS – EDITION 2023

La vogue de Solaure en Diois s'est déroulée cette année le samedi 29 juillet. Nous pouvons dire que malgré une très belle vogue elle ne s'est pas déroulée sans embuche.

En effet, après un concours de boule qui s'est déroulé dans de bonnes conditions et même avec le soleil, le temps s'est couvert et un gros orage est tombé pour l'heure de l'apéro. Heureusement il n'a pas été de longue durée.

Malgré des conditions météorologiques défavorable, tout le monde a joué le jeu. En effet, ceux qui étaient déjà là pour l'apéro et le concours sont restés, le DJ a lancé la musique et la distribution des menus Burger s'est quand même déroulée.

Après une grosse demi-heure de pluie intensive, le ciel s'est dégagé et nous avons pu reprendre une vogue dans de bonnes conditions. Un peu de séchage, de rangement, un changement de tenue et la soirée est repartie de plus belle.

Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes lors de cette soirée, celles qui sont passées boire un verre et celles qui sont restées parmi nous malgré la pluie. Un grand merci également à l'ensemble de nos bénévoles qui font d'année en année un travail formidable.

Nous nous retrouvons au printemps pour un nouvel évènement qui n'a encore jamais eu lieu dans la commune et pour la bonne cause. Nous vous en disons plus très vite .



# L'oiseau bleu du Glandasse

Une année de plus qui s'écoule, des rendez-vous tous les mercredis après midi avec des activités diverses : Scrabble, belote, rami et en extérieur les jeux de boules.

Quelques journées supplémentaires :

- Le 11 janvier les galettes des rois
- le 25 janvier, réunion Proconfort suivi d'un repas
- le 5 février, LOTO qui a réuni environ 120 personnes avec de beaux lots
- le 8 mars c'était notre Assemblée Générale à la salle Polyvalente
- Le Pique Nique a eu lieu le 28 juin, le soleil était de la partie. Apéritifs et barbecue étaient offerts par le Club.

Après un bel été très chaud, reprise des activités le mercredi 20 septembre à la Salle Polyvalente

- Le 25 octobre, réunion Le temps des Seniors, suivi d'un repas

Avec les clubs de la région, dont Chatillon en Diois, Luc en Diois, Menglon, UNRPA de Die, nous avons établi un calendrier pour des voyages, des journées ou des excursions en commun. Une copie a été remise à chaque adhérent et la possibilité de s'inscrire auprès des organisateurs,

Nous terminerons l'année 2023 avec :

Le Repas de Noël : Mercredi 13 Décembre

Les traditionnelles bûches : Mercredi 20 Décembre

Les horaires d'hiver sont inchangés, les mercredis à partir de 14 H à la salle polyvalente de Solaure en Diois

Le club du Temps Libre est ouvert à tous « aux jeunes et moins jeunes ».

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année et espérons vous revoir Toutes et Tous en 2024.



## SEANCE DU 28 MARS 2023

### **10 – Création d'un poste adjoint administratif**

Le Maire informe le conseil de la volonté de Corine WERDER de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 01/08/2023.

Pour rappel Corine est employée par le SISM (Syndicat Intercommunal de Secrétariat de Mairie), et la commune souhaite recruter une secrétaire en remplacement à temps complet.

Pour se faire, nous devons créer un poste d'Adjoint Administratif.

### **11 – Modification tarif participation assainissement collectif**

M. le Maire propose une modification du tarif de la Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), actuellement de 2000 €. Pour la fixer à 2500 €, pour toutes demandes nouvelles de branchement au réseau.

### **12 – Réfection du mur de soutènement ruisseau de la salle**

### **13 – Mobilier école**

### **14 – Evolution des statuts de la Communauté des Communes du Diois (CCD) pour régularisation et intégration d'une nouvelle compétence : France services.**

### **15 – Conventions passage de la fibre**

## SEANCE DU 11 AVRIL 2023

### **16 – Approbation compte administratif, compte de gestion 2022, délibération affectation du résultat.**

### **17 – Budget primitif 2023**

La secrétaire présente le budget primitif 2023, pour un budget de fonctionnement de 773 624 € et d'investissement de 1 575 958.56 €

Les principales opérations sont :

- ◇ Restauration du Pont de Craponne
- ◇ AEP -Réservoir au quartier des Derbons
- ◇ Etude du projet de la nouvelle école

### **18 – Vote des taux des impôts directs locaux**

### SEANCE DU 12 JUIN 2023

#### **21– Achat d'un Bungalow pour création d'un espace de travail supplémentaire**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installation d'un bungalow sur le quai à l'arrière de la Mairie pour créer un espace de travail supplémentaire, suite au recrutement d'une secrétaire à temps complet.

#### **22– Recrutement d'une secrétaire de Mairie**

#### **23– Création d'un compte épargne temps pour les agents**

#### **24– Projet de création d'un réservoir aux Derbons**

#### **25– Subventions aux associations**

### SEANCE DU 10 JUILLET 2023

#### **26– Projet Ecole**

Le maire rappelle à l'assemblée les montants estimatifs détaillés du projet

Montant estimatif du bâtiment	=	1 398 049,44€
Achat du terrain	=	200 000,00€
Actes	=	1 530,00€
Maitrise d'œuvre	=	184 734,00€
Contrôle technique	=	12 250,00€
Géomètre expert	=	1 075,00€
Mission SPS	=	3 700,00€
		<hr/>
		= 1 801 338,44€ HT

## AICA Solaure Glandasse

L'année 2023 a été marquée par la disparition de 2 personnages qui ont compté pour notre association :

- Mr Albert SERRATRICE, en février 2023.

Albert a été le secrétaire de l'AICA

- Mr Simon REY, en août 2023.

Simon fut le président de l'ACCA d'Aix en Diois durant une quinzaine d'années.

Nous ne les oublierons pas.

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 14 mai. Une grande partie de nos 60 adhérents était présente ou représentée. Nous nous sommes ensuite retrouvés autour d'un sanglier cuit à la broche préparé par nos cuisiniers. Les propriétaires ayant fait apport de leur terrain à l'AICA étaient invités à partager ce moment convivial.

Le programme de réintroduction de perdrix rouges, prévu pour 3 ans, continue :

Une centaine d'oiseaux ont été lâchés en août. La chasse de cette espèce est suspendue pour optimiser leur réimplantation.

Cela devient une habitude exaspérante, mais cette année encore, nous déplorons que certaines personnes dégradent plusieurs de nos installations de sécurité mise en place dans l'intérêt de tous.

La formation décennale obligatoire concernant la sécurité se poursuit. Cette année, les chasseurs des classes 3 ont suivis cette formation.

En décembre 2023, nous participerons à une opération « Don de gibiers au Resto du Cœur de Die ». L'objectif est le suivant :

- Collecter 3 ou 4 sangliers auprès des ACCA du Diois

- Après une validation sanitaire par les services appropriés, la venaison de ces animaux sera transformée par Steeve MARCE – Les cochons d'Ausson.

- Cette venaison sera ensuite remise au Resto du Cœur pour être distribuée juste avant les fêtes de fin d'année aux personnes bénéficiant de l'aide alimentaire.

L'AICA Solaure Glandasse vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une belle et heureuse année 2024.

Bruno VEHIER, Président de l'AICA



# Vie associative: Amicale Laïque

## Les missions de l'Amicale Laïque:

- ◇ Réunir les familles autour d'évènements festifs ouverts ou non sur la vie locale.
- ◇ Générer des fonds permettant des financements de projets sportifs et culturels sur le temps sur le temps scolaire.

## Les événements 2022-2023

3 manifestations ont été menées par une équipe pilote en partenariat avec les familles, l'équipe enseignante, les élèves, la municipalité et les habitants de la commune et des communes voisines

LOTO = relance du renommé loto de Pont de Quart en novembre 2022

## Marché de Noël 2022

Stand mis à disposition gratuitement par les organisatrices de ce marché de Noël local à la salle polyvalente

Les enfants ont confectionnés des roses des sables et des mendiants en atelier cuisine à l'école, avec la participation de parents d'élèves, Grand plaisir des enfants de ces ateliers cuisine et du fait que leur production soit vendu au public

Des parents se sont relayés pour tenir le stand souvent accompagné de leur-s enfant-s

## Kermesse juin 2023

Première édition (depuis longtemps) à la salle polyvalente de Pont de Quart

Objectif : organiser un moment convivial pour clore l'année et ouvert au public.

Objet : \* un spectacle

-1ere partie : restitution par les enfants et enseignants de quelques œuvres préparées en classe

- 2eme partie : scène ouverte à tous, décomplexée. Quelques enfants l'ont investie avec enthousiasme, pour le plaisir des spectateurs.

\* des jeux libres en extérieur

\* une buvette / buffet et un barbecue

◇ ambiance musicale !

Le loto de Solaure en Diois de cette année a eu lieu le dimanche 19 novembre à la salle polyvalente et a comme à l'accoutumé remporté un grand succès.

Bilan humain très positif et fin d'année célébrée y compris par les familles qui partent vers la nouvelle aventure du collège. C'est une belle façon de se dire au revoir. C'est un moment propice également pour remercier chaleureusement l'équipe enseignante de la qualité de leur travail.

Pour cette année 2023-2024 qui commence :

Afin de faire vivre la dynamique et le développement des actions, l'Amicale Laïque a besoin de forces nouvelles pour proposer et mener des événements réjouissants et lucratifs.

## SEANCE DU 28 AOUT 2023

### **28- Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité**

Compte tenu de l'arrivée de plusieurs enfants de grande section à l'école communale, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique.

### **29 – Natura 2000 : animation et gestion du site Natura 2000 « Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme » - année 2023**

### **30 – Mise à jour des voies communales pour correspondance avec l'adressage postal**

## SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

### **31- Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) avec l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) et le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.)**

### **32 – Adhésion au contrat groupe du CDG 26 et instauration d'une participation employeur au risque prévoyance (01/10/2023-31/12/2025)**

### **33 – Instauration d'une participation employeur à la complémentaire santé du personnel**

### SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023

34 – Signature avenant n°2 à la convention de participation aux frais de cantine avec la commune de DIE

35 – Signature avenant n°1 à la convention de participation aux frais de cantine avec la commune de CHÂTILLON EN DIOIS

36 – Décision modificative n°2

37 – Demande d'aide à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'aménagement des arrêts de cars sur le territoire de la commune

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

38 – Dissolution SISIM

39 – Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI

40 – Créances admises en non-valeur – Factures eau

41 – Création emploi non permanent et rémunération de l'agent recenseur pour le recensement de la population 2024

42 – Prise en charge des frais de déplacements des agents communaux

43 – Autorisation de signature d'une convention quadripartite pour la refacturation d'un ordinateur portable entre le SIVOS et les communes adhérentes (LAVAL D'AIX, MONT-MAUR EN DIOIS et SOLAURE EN DIOIS)

44 – Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial

## Projets 2024

### Pont de Craponne

Le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques la Mobilité et l'Aménagement) a lancé un vaste programme d'aide aux communes pour leur aider à recenser et vérifier l'état de leurs ouvrages.

Notre commune était éligible à ce programme.

Suite à ces visites, il a été constaté des désordres importants sur l'ouvrage du chemin de Craponne, sur les parapets, le décollement des bandeaux avec des fissures importantes et un affaissement de chaussée.

Au vu de ces constatations un arrêté de circulation a été pris, limitant le tonnage des véhicules.

Les études, le choix des entreprises, leur intervention, le montage des dossiers financiers fait que les délais ont été relativement longs, mais ce chantier devrait pouvoir se tenir en ce tout début d'année 2024, avec encore quelques contraintes de circulation lors des travaux.

C'est l'entreprise BCB de Beaurières qui est en charge de ce chantier.



### Mur de soutènement chemin de Peyrols

La route qui conduit au hameau de Peyrols et des Derbons, après le pont de la Salle est soutenue par un mur en pierres maçonnées.

Le temps et les multiples venues d'eau ont fait que cet ouvrage a été endommagé sur environ 15 ml.

Ce chantier sera réalisé par l'entreprise de maçonnerie BUTUCEA et consistera à restaurer cet ouvrage.

Pour celui-ci, il ne devrait pas y avoir de perturbations de circulation significatives.

Les travaux seront effectués courant 1er trimestre 2024.

# Nouvelles de l'école

Bonjour, nous sommes la classe de cm1-cm2 de Laval d'Aix. L'année dernière nous avons eu une chance immense : nous avons participé à un projet, mené avec le parc naturel régional du Vercors, appelé « À l'école de la réserve ». Ce projet visait à nous faire découvrir ce qu'est une réserve naturelle, à travers des activités et une immersion en lien avec le parc naturel régional du Vercors. Nous avons été accompagnés par David, écoparc de la réserve des Hauts Plateaux du Vercors, et par Lionel et Laurent, animateurs nature de l'association Nature et Montagne.

Nous avons eu trois interventions à Laval d'Aix, afin de découvrir et de bien comprendre ce qu'est une réserve naturelle, au travers de présentations, de jeux, d'observations, en classe mais aussi aux alentours de l'école.

Nous avons aussi bénéficié, tout au long de l'année, de trois sorties dans le parc, nous permettant d'acquérir et d'approfondir des connaissances sur la réserve et le milieu naturel.

En automne 2022, nous sommes allés randonner au col de Jiboui où nous avons étudié les différents paysages, le pastoralisme, la faune (rapaces et chaînes alimentaires), la flore (feuilles des arbres) et le minéral aussi (traces du mésolithique).

En hiver, nous avons fait une sortie en raquettes sur le plateau de Beure, où nous avons continué d'étudier et d'observer la faune (traces et adaptations des animaux) et la flore, mais aussi nous avons été initiés à trouver refuge et se protéger dans la neige.

Notre dernière sortie s'est faite au printemps 2023, entre le col de Menée et Vallon Combeau, toujours sur les thèmes flore et faune.

Afin de restituer tout ce que nous avons appris durant ce projet, nous avons travaillé en classe à la fabrication d'un jeu. Nous avons construit une maquette représentant les différents étages de végétation, et il fallait y placer correctement des figurines (animale, végétale, humaine, minérale). Chaque figurine était liée à un QR-code qui renvoyait à un exposé et qui renseignait aussi sur l'étage de végétation correspondant.

Cette maquette nous a servi de support pour échanger avec les trois autres classes ayant participé à ce projet, lors de la journée de restitution qui a eu lieu en juin, à Menglon.

Cette année, nous sommes de nouveau accompagnés par le parc naturel régional du Vercors, pour « le projet gypaète », mais chut, nous vous en dirons un peu plus l'an prochain !

Abel P., Angelo, Julia, Loam, N'Deye Assa et Tyméo.



Page 17



# Infos Cartes d'identité – Passeports

## PIECES A FOURNIR:

- ◇ Pré-demande obligatoire à faire sur internet: [site.ants.gouv.fr](http://site.ants.gouv.fr)
- ◇ Prendre RDV à la mairie de DIE ou de LUC-EN-DIOIS
- ◇ 1 photographie de moins de 6 mois et conforme aux normes iso/iec 19794.5.2005
- ◇ Original de la dernière carte d'identité et/ou du dernier passeport délivré
- ◇ Justificatif de domicile de moins d'un an (électricité, téléphone, impôts...)
- ◇ Pour les passeports: timbre fiscal (achat possible sur [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) ou bureau de tabac)  
17 euros pour les moins de 15 ans — 42 euros pour les 15 à 18 ans — 86 euros pour les majeurs

## A AJOUTER LE CAS ECHEANT:

- ◇ Justificatif du nom d'usage (pour les épouses page mariage du livret de famille)
- ◇ Si perte ou vol de carte d'identité: déclaration perte / vol et timbre fiscal de 25 €
- ◇ Pour la garde alternée: convention de garde, cartes d'identité originales et justificatifs de domicile des deux parents.

**Récupération des cartes et passeports en mairie: uniquement sur rendez-vous.**

**Présence obligatoire des demandeurs âgés de plus de 12 ans (pour contrôle des empreintes)**



**Pour plus d'information:**

**le site officiel de l'administration française: <https://www.service-public.fr/>**

# Quelles autorisations, pour quels travaux?

DP: Déclaration Préalable

PC: Permis de construire

## TOIT:

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

◇ < 5 m<sup>2</sup>: **aucune formalité**

◇ < 20 m<sup>2</sup>: **DP**

◇ > 20 m<sup>2</sup>: **PC**

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX: DP**

**FACADE, RAVALEMENT: DP**

**CREATION FENETRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES: DP**

## PISCINE:

◇ < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois: **aucune formalité**

◇ < 100 m<sup>2</sup> ouverte: **DP**

◇ <100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1.80 m de haut: **DP**

◇ >100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup>: **PC**

**PORTAIL: DP**

**CABANE BOIS OU BETON:**

◇ < 5 m<sup>2</sup>: **aucune formalité**

◇ < 20 m<sup>2</sup>: **DP**

◇ > 20 m<sup>2</sup>: **PC**

**MUR DE CLOTURE, CLOTURE: DP**

## **GARAGE:**

◇ < 5m<sup>2</sup> : **aucune formalité**

◇ <20 m<sup>2</sup> : **DP**

◇ >20 m<sup>2</sup>: **PC**

◇ Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie: **DP**

# Projet nouvelle école



En Novembre 2019, une première réflexion est réalisée avec l'aide du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) sur le réaménagement de l'école actuelle en prenant en compte l'accueil des enfants de 3 ans.

Le contexte urbain très contraint de l'école actuelle impose que l'extension soit réalisée dans la cour de récréation.

En septembre 2021, face à l'augmentation des effectifs, l'académie nous accorde la réouverture de l'école de LAVAL d'AIX, cette solution ne pouvant être que temporaire en attendant qu'un investissement soit réalisé. Cette organisation impacte fortement les frais de scolarité, notamment dû aux coûts de transport.

A cette réflexion, s'ajoute l'organisation de la cantine avec un plus grand nombre d'enfants utilisant ce service, certainement dû aussi au changement de prestataire (liaison froide, produits locaux, menus élaborés par une diététicienne et respectant la loi Egalim), dans un local (cuisine salle des fêtes) par toujours compatible avec l'utilisation qui en est faite.

Décision est prise de s'orienter vers la construction d'un bâtiment adapté aux exigences du moment. Divers emplacement sont étudiés et le choix du Conseil s'est porté sur l'achat d'un terrain restant constructible situé en bordure du chemin de la Gaffe.

Le 23/11/2022, le conseil municipal acte l'achat du terrain, Le permis de construire a été déposé le 16/12/2022 et accordé le 03/03/2023.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de plein pied d'une superficie de 475m<sup>2</sup>, de structure bois, isolation paille, autonome énergétiquement et toiture recouverte de 360 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques.